



LE SERVICE EST NOTRE PASSION

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA. 20 % incluse)

VENTES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
(sauf stipulation contraire prévue au mandat)

- De 0 à 150.000 € : 7 % TTC du montant de la transaction avec un minimum 6.500 € TTC**
- De 151.000 € à 300.000 € : 6 % TTC**
- Au-delà de 300.000 € : 5 % TTC**

LOCATIONS

Transaction locative :

Visite, constitution et étude du dossier, rédaction et signature du bail : 10 € TTC / m²
(Honoraires dûs à la signature du bail)

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²
(Honoraires dûs à compter de la réalisation de la prestation)

A la charge de chacune des parties : bailleur et locataire